

-JS-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Loi n° 99-018 du 18 juin 1999

Portant autorisation de ratification des accords de crédits signés les 17, 18 et 26 novembre 1998 entre la République du Bénin, le Fonds OPEP, la Banque Islamique de Développement (BID) et la Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique (BADEA) dans le cadre du financement du projet de bitumage de la route Savalou-Djougou.

L' Assemblée nationale a délibéré et adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er}.- Est autorisée la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du gouvernement, des accords de crédits signés les 17, 18 et 26 novembre 1998 entre la République du Bénin, le Fonds OPEP, la Banque Islamique de Développement (BID) et la Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique (BADEA) dans le cadre du financement du projet de bitumage de la route Savalou-Djougou.

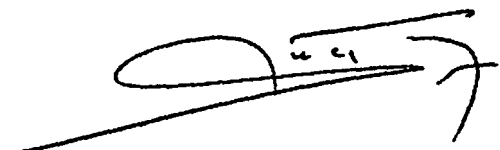
Article 2.- La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.-

Fait à Cotonou, le 18 juin 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du gouvernement,

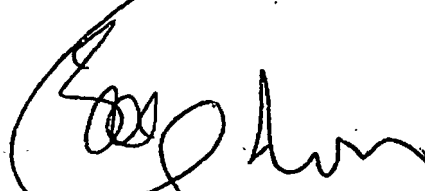

Mathieu KEREKOU.-

Le ministre des Travaux publics
et des transports,



Joseph Sourou ATTIN.-

Le ministre des Finances,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MTPT 4 MF 4 Autres
ministères 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCPC-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-